Communauté de Communes du

ID: 038-200030658-20240527-2024_96-DE

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis 300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT Tél.: 04.76.34.11.22 - Fax: 04.76.34.13.37 - Courriel: accueil@cdctrieves.fr

2024/96 56

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 27 mai, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice: 41

Date de Convocation: 21 mai 2024

Présents: Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cleret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Anne Deprez, Gilles Dumas.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.

Pouvoirs: Marianne Scarcella à Eric Vallier, Patrick Martinello à Marie-Pierre Drain, Fabienne Croze à Christian Roux, Véronique Méneghin-Caprio à Caroline Fiorucci, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Uta Ihle à Claude Didier, Danielle Montagnon à Robert Cuchet, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Françoise Streit à Sabine Campredon, Claude Girard à Hélène Rossi.

Votants: 41 Pour: 41

OBJET: MAISON DES HABITANTS «LE GRANJOU» ET ESPACE DE VIE SOCIALE « MIXAGES » - TARIFICATION DES SORTIES ET ATELIERS DE **PROXIMITE**

L'espace de vie sociale Mixages et la maison des habitants Le Granjou mettent en place plusieurs ateliers et sorties de proximité par an, en conventionnement avec la Caisse d'allocations familiales de l'Isère. Ces propositions sont à destination de tous les habitants du territoire. Les objectifs de ces ateliers/sorties sont :

- Avoir un intérêt de rencontre et de mixité sociale, qui contribue au tissu social du territoire.
- Accompagner la fonction parentale, en favorisant le «Faire ensemble». Enfants/Parents/Grand parents.
- Valoriser des actions qui permettent de découvrir des lieux ou savoirs faire locaux.
- Avoir des tarifs adaptés, qui encouragent une participation à tous.

Pour ces ateliers/sorties de proximité, la gratuité n'est pas satisfaisante, car le paiement d'une somme même symbolique est un élément de responsabilité et de dignité pour les participants ou leur famille. D'un autre côté, le prix ne doit empêcher personne de participer.

Il est donc proposé de délibérer sur une tarification pour trois tranches de quotients familiaux, pour les sorties /ateliers impliquant une entrée payante, ou des frais de mise en œuvre.

Pour les ateliers/sorties, il est proposé que le second enfant soit demi-tarif et le troisième enfant soit gratuit.

Quotient familial	½ journée	Journée
0-999	2 €	3 €
1000-1399	4 €	5 €
> 1400	6 €	7 €

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le 31/05/2024

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver cette 10 :038-200030658-20240527-2024_96-DE l'entrée en vigueur de cette délibération et d'autoriser le Président à signer tout document en rapport.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE cette tarification à compter de l'entrée en vigueur de cette délibération,

AUTORISE le Président à signer tout document en rapport

Fait à Saint Martin de Clelles, le 27 mai 2024

Le Président

Jérôme FAUCONNI₽R

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 3/05/24 de sa publication le 3/05/24